

Nos locataires ont du talent !

Appel à candidatures aux artistes amateurs ou professionnels résidant dans le patrimoine de Valdevy.

Avant le 31 octobre 2024 à 15 heures



Création de la carte et de l'affiche des vœux 2025

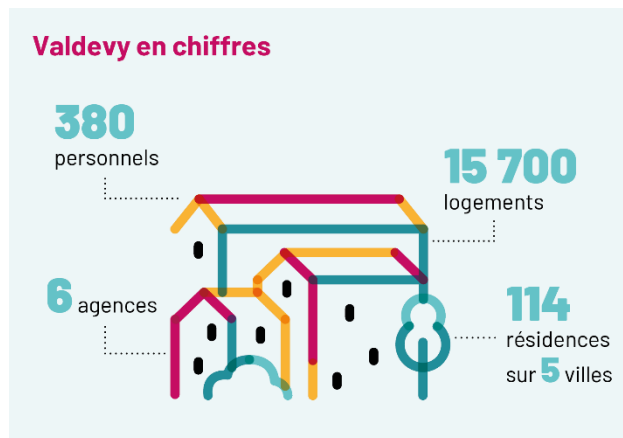
Le patrimoine de Valdevy recèle de nombreuses richesses, parmi lesquelles des artistes de talent. La période des vœux est l'occasion idéale de mettre en avant une œuvre et un artiste. Il ou elle, mieux que personne, pourra proposer une création graphique qui s'adresse à tous les locataires de l'organisme pour leur souhaiter une excellente nouvelle année.

Pour la deuxième année consécutive, Valdevy souhaite faire réaliser pour ses vœux une carte par un artiste plasticien, amateur ou professionnel, résidant sur son patrimoine.

Cette œuvre, déclinable en carte de vœux et affiche, mais également en campagne de communication numérique (réseaux sociaux), transmettra des valeurs positives telles que : le bonheur, la joie, l'espoir, le beau, l'engagement, le partage, le vivre-ensemble, l'avenir...

Le texte accompagnant cette carte sera réalisé par Valdevy, dans le respect de sa charte graphique. Valdevy se chargera de la mise en page, de la préparation des fichiers et de l'impression (sauf épreuves signées de la main de l'artiste).

Valdevy en quelques mots



Notre organisme est le résultat de la fusion de 5 offices publics de l'Habitat, implanté sur les communes de Arcueil, Cachan, Gentilly, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

Œuvrant pour une mission de service public, Valdevy gère aujourd'hui 15 700 logements sociaux :

- Gestion et accompagnement des familles tout au long de la vie du bail.
- Entretien, maintenance et réhabilitation du bâti.
- Construction de nouveaux logements.
- Participation à la vie des quartiers aux côtés des partenaires locaux associatifs et institutionnels.

Conditions d'utilisation de l'œuvre

L'artiste sélectionné transmet l'œuvre physique (le cas échéant) et/ou numérique à Valdevy avec cession des droits de reproduction pour une année.

Valdevy prévoit l'utilisation suivante, de qualité fidèle à l'œuvre originale :

- Impression de **1000 cartes de vœux** format portrait 14,8 X 21 cm / 2 volets, à destination des partenaires et des salariés de Valdevy.
- Impression de **1150 affiches** de format A3. Les affiches sont à destination des locataires (affichage dans les halls et lieux d'accueil).
- Diffusion des vœux sur les réseaux sociaux de Valdevy (LinkedIn, X, Instagram et Youtube) ainsi que sur le site internet www.valdevy.fr.

- Diffusion par mail à l'occasion de la nouvelle année (partenaires, personnels), et mise en ligne sur l'intranet d'entreprise.
- Diffusion aux membres du Conseil d'administration d'épreuves numérotées et signées de la main de l'artiste.

Rétribution

Est prévu pour l'artiste sélectionné :

- 1 000 € pour la création et la réalisation par l'artiste de 50 épreuves signées qui seront remises aux membres du Conseil d'administration.
- 1 100 € pour les droits d'auteur, pour la diffusion de la carte de vœux (impression de 1000 ex.) et d'affiches (1150 ex.), impressions réalisées par Valdevy ; diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de Valdevy.

Calendrier

- Candidatures à transmettre **avant le 31 octobre 2024 à 15h.**
- Etude des candidatures et sélection du projet d'œuvre par le jury dans les jours qui suivent.
- Remise de l'œuvre définitive et de 50 épreuves numérotées et signées de sa main **le 2 décembre 2024 à 12h au plus tard.**

Formalisation des engagements

L'artiste retenu s'engage dans un contrat quant à la date de remise :

- Des épreuves signées de sa main.
- Du fichier nécessaire à la reproduction des cartes et affiches.

Il s'engage également à ne pas utiliser l'image dans un contexte autre que celui de l'appel à projet lancé par Valdevy.

De son côté Valdevy s'engage :

- À payer l'artiste à réception de ses épreuves numérotées et signées.
- À mentionner le nom de l'artiste dans sa communication.
- À ne pas dépasser le nombre d'exemplaires indiqués en tirage d'impression.
- À ne pas faire de retraitage d'estampes originales.

Comment candidater

- Dans un premier temps, il est demandé à l'artiste de soumettre un projet à rendre sous forme de dessin, croquis sous PDF ou JPG **d'ici le 31 octobre 2024, 15h**. L'artiste devra également envoyer un document présentant son activité en général (PDF de deux pages avec sa biographie, son parcours). Dans le cas où le candidat dépose par courrier sa candidature, celle-ci devra parvenir à Valdevy soit par recommandé, soit être remise contre signature à l'accueil du siège, dans le même délai.
- L'artiste peut travailler en couleur ou en noir et blanc. Toutes les techniques, peinture, dessin... sont acceptées, **dès l'instant où l'œuvre est reproductible dans les délais impartis et tenant compte des contraintes de réalisation des cartes et affiches**.
- Les dimensions de l'œuvre doivent être adaptées au format de la carte de vœux comme à celui de l'affiche A3.

Après décision des membres du jury constitué par Valdevy, l'artiste sélectionné devra s'engager à réaliser l'œuvre définitive après BAT finalisé et signé par Valdevy.

L'artiste sélectionné transmettra ensuite l'œuvre physique et/ou numérique à Valdevy, **au plus tard le 2 décembre 2024**, avec cession des droits de reproduction pour une année.

L'artiste transmettra dans le même temps 50 épreuves numérotées et signées de sa main, format 14,8 X 21 cm / 2 volets.

→ **Le dossier doit être envoyé à communication@valdevy.fr** (pdf de 15 Mo maximum), ou déposé au siège de Valdevy, 51 rue de Stalingrad, 94110 Arcueil.

Pour toute demande ou question, merci de contacter Valdevy :
communication@valdevy.fr